

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **vendredi 24 septembre 2010** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, SEZANNE Philippe.

CONVOCAATION	
Date	17/09/2010
Affichage	17/09/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

Etaient Représentés :

DJEFFAL Mohamed pouvoir à PEYTHIEU Eric
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard
SIMOND Stéphane pouvoir à ESTACHY Monique
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain,

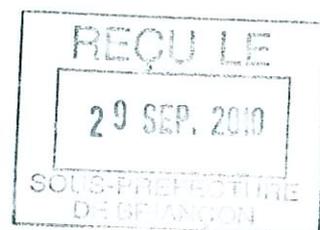
THEME : **AFF. SCOL 1**

OBJET : **AUGMENTATION
TARIFS PRESTATIONS
SCOLAIRES – TARIFS 2010/2011**

Absents-Excusés :

DJEFFAL Mohamed, DAVANTURE Bruno, BRUNET Pascale,
SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin,
JIMENEZ Claude

Secrétaire de Séance : BOVETTO Fanny



Rapporteur : Catherine GUIGLI

Au même titre que les autres communes extérieures, il convient d'actualiser le tarif de fourniture de repas à la commune de Puy Saint Pierre, et de l'aligner dorénavant sur le même tarif que ce qui est demandé aux autres communes.

Il est proposé de le fixer à **5,02 €** par repas. Ce tarif entrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ce tarif et d'autoriser le service financier à l'appliquer à compter du 1^{er} octobre 2010.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 28 SEP. 2010

PUBLIÉ LE 28 SEP. 2010

NOTIFIÉ LE